

## **MODE D'EMPLOI LUNETTES DE SECURITE**

### **LED LIGHT PROTECTIVE**

#### **MISE EN GARDE**

Ces lunettes de sécurité n'offrent pas une protection oculaire illimitée. Pour votre protection, veuillez lire l'ensemble de ces instructions avant d'utiliser cette protection oculaire. Veuillez à toujours utiliser ces lunettes dans leur plage de protection associée.

#### **EXIGENCES**

Ces lunettes de sécurité pour éclairage sont conformes aux exigences de la Directive Européenne CE 3022 selon la norme européenne EN166, Protection individuelle des yeux – Spécifications, et la norme EN207, Equipement pour la protection des yeux et du visage contre les rayonnements laser.

#### **PROTECTION OCCULAIRE**

Ces lunettes de sécurité offrent une protection oculaire spécifique sur la plage UVc-AVb 180-315nm de niveau LB6+, sur la plage UVb-Visible 315-532nm de niveau LB5 et sur la plage Rouge >700nm un niveau de protection LB3. A ce titre, ces protections oculaires sont adaptées à la protection contre les rayonnements ionisant UV (c, b, a), la lumière visible violette, bleu et vert ainsi que les radiations Infra-Rouges, issu des éclairages horticoles de types LEDs et lampes à décharges.

#### **PROPRIETE**

Ces lunettes de sécurité offrent un indice de transmittance de 48%VLT (Visible Light Transmission) dans le spectre visible de 400 à 700nm. La protection oculaire sur la plage de protection de 180 à 532nm offre un indice de protection globale de niveau Densité Optique 6+ (OD6+).

#### **DECLARATION DE MATÉRIAU**

Aucune partie de la protection oculaire en contact avec le porteur n'est constituée de matériaux connus pour causer des irritations cutanées.

#### **RANGEMENT**

Quand elles ne sont pas utilisées, il est recommandé de ranger les lunettes de soudure dans un sac en plastique ou un étui propre et sec en vue d'une protection optimale.

## **INSTRUCTION D'UTILISATION**

Ces lunettes ont été conçues pour votre propre sécurité. Elles doivent être portées pendant toute la durée d'exposition au danger ; quitter le lieu de travail si les lunettes sont endommagées

## **AVERTISSEMENT**

- Le produit est destiné à protéger les yeux contre tout risque d'impact modéré mais N'est PAS incassable.
- Il est vivement déconseillé de regarder volontairement la source de rayonnement principale. Ce produit est destiné à protéger les yeux contre tout risque liés à une exposition involontaire et de courte durée à des rayonnements laser d'intensité correspondant au niveau de protection.
- Ne pas modifier ni altérer la protection oculaire sous risque d'endommager de manière irréversible les capacités de protection de ceux-ci.
- Des verres piqués ou rayés restreignent la vision et réduisent gravement la protection et devraient être remplacés immédiatement.
- Toujours vérifier avec le personnel de contrôle afin de garantir que vous recevez la protection adéquate par rapport aux conditions de travail, consulter les normes européennes respectives.
- Les matériaux pouvant venir en contact avec la peau du porteur sont susceptibles de provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.